

**FORMULAIRE POUR LES COLLÉGIENS DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS
DU VAL D'OISE, SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT**

Bourse départementale aux collégiens - Année scolaire 2021/2022
Autorisation à destination des collèges privés du Val d'Oise

- Je suis bénéficiaire de la bourse nationale aux échelons 2 ou 3 ;
- Je suis domicilié fiscalement dans le Val d'Oise ;
- Je suis inscrit dans un collège privé du Val d'Oise.

IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL (inscrit sur la notification)

Civilité* : M. Nom* : _____
 Mme Prénom* : _____

Adresse* : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel* : _____ Courriel* : _____ @ _____

J'autorise le collège à transmettre toutes les informations nécessaires à l'attribution de la bourse départementale 2021/2022.

Données transmises par les établissements sur l'état global des boursiers nationaux :

- Nom, prénom et date de naissance du ou des collégien(s) ;
- Nom, prénom du représentant légal du ou des collégien(s) ;
- Adresse postale du représentant légal ;
- Echelon de la bourse nationale.

Le versement sera effectué directement au collège.

J'ai bien pris connaissance des conditions d'attribution de la bourse départementale aux collégiens.

Je ne suis pas fiscalement dans le Val d'Oise – Je ne peux bénéficier de la bourse départementale aux collégiens du Val d'Oise.

Je bénéficie de la bourse nationale à l'échelon 1 – Je ne peux bénéficier de la bourse départementale aux collégiens du Val d'Oise

Je certifie* :

Exactes et sincères les informations du présent dossier

Signature* du représentant légal

*Renseignements obligatoires

ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Bourse départementale d'études aux collégiens valdoisiens

CE DOCUMENT EST À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT AU COLLÈGE PRIVÉ OÙ EST INSCRIT VOTRE ENFANT AFIN QU'IL PUISSE NOUS TRANSMETTRE LA TOTALITÉ DES INFORMATIONS AVANT LE 10 MARS 2022

Par mail : boursecolleges@valdoise.fr

Par courrier :

Bourse aux collégiens des collèges privés du Val d'Oise

sous contrat d'association avec l'Etat 2021/2022

Pôle Aides Aux Familles

Direction de l'Éducation et des Collèges

Département du Val d'Oise

2 avenue du Parc

CS 20201 CERGY

95032 CERGY PONTOISE CEDEX

Les bourses départementales accordées seront versées directement aux collèges privés du Val d'Oise au printemps 2022. Toute demande incomplète ou ne remplissant pas les conditions d'attribution ne fera pas l'objet d'un traitement.

Pour tout renseignement :

boursecolleges@valdoise.fr

0800 01 95 95 (numéro gratuit)

Accueil téléphonique du lundi au jeudi durant la période de dépôt de : 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Accueil téléphonique du lundi au jeudi à compter du 10 mars 2022 : 9h30 à 12h30

Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, sera passible de poursuites judiciaires. Toute insuffisance ou inexactitude volontaire entraînera sans autre formalité le rejet de la présente demande. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement des bourses départementales aux collégiens. Les destinataires des données sont : la Direction de l'Éducation et des Collèges, la Direction de la Communication du Département du Val d'Oise ainsi que la direction du collège fréquenté par votre enfant. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à cil@valdoise.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, dans ce cas la bourse départementale aux collégiens ne vous sera pas attribuée.